

Le 23 mai 2017



Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

N/Référence : C-5608

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 3 mai 2017, dans lequel vous nous demandez des renseignements et documents concernant les mandats octroyés par Hydro-Québec à des cabinets d'avocats externes.

Vous trouverez ci-après un tableau des honoraires totaux payés de 2014 à 2016 pour des mandats confiés par Hydro-Québec à des cabinets d'avocats externes.


2014	2015	2016
7,5 M\$	9,8 M\$	6,9 M\$

À noter que les litiges avec Terre-Neuve ont engendré près du tiers des honoraires d'avocats externes payés par Hydro-Québec entre 2014 et 2016.

Durant cette même période, Hydro-Québec a octroyé des mandats à 32 cabinets d'avocats différents. Vous trouverez en annexe la liste de ces cabinets.

Bien qu'Hydro-Québec valorise et priorise l'exécution des mandats de nature juridique par les avocats internes de la Vice-présidence – Affaires juridiques, des circonstances particulières peuvent justifier l'octroi d'un mandat à un cabinet d'avocats externes, notamment si :

- Une expertise indisponible à l'interne est requise;
- La taille du dossier et le nombre de ressources qui seraient mobilisées empêcheraient la Vice-présidence – Affaires juridiques de s'acquitter adéquatement de ses nombreux autres mandats;
- Des lois étrangères sont applicables au litige ou au contrat en cause.



Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.

**Direction principale – Affaires juridiques d'Hydro-Québec
Cabinets d'avocats auxquels des mandats furent octroyés en 2014, 2015 et 2016**

CABINETS	
BAKER BOTTS LLP (États-Unis d'Amérique)	LANGLOIS, KRONSTROM, DESJARDINS
BCF S.E.N.C.R.L.	LAVERY DE BILLY
BDBL, Avocats inc.	LCM Avocats Inc.
BENNETT JONES LLP (Ontario, Canada)	LEPAGE CARETTE
BLAKES, CASSELS & GRAYDON	LORANGER MARCOUX
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS	McCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
CUDDIHY O'BOMSAWIN	MILLER THOMSON POULIOT
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG	NORTON ROSE FULBRIGHT
DELEGATUS SERVICES JURIDIQUES INC.	OSLER, HOSKIN & HARTCOURT
DS Avocats (Chine)	PREFONTAINE, Sophie, Avocate
FOGLER RUBINOFF LLP (Ontario, Canada)	PREVOST, FORTIN, DAOUST
GOODLAND BUCKINGHAM (antérieurement : Goodland O'Flaherty) (Terre-Neuve, Canada)	ROBIC, S.E.N.C.R.L.
GOUDREAU GAGE DUBUC	ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO
HAYNES AND BOONE (US)	ROY, Joelle, Avocate
HEENAN BLAIKIE	SHEPPARD MULLIN RICHTER & HAMPTON (Chine)
JEANTET ASSOCIÉS (France)	SPIEGEL SOHMER